



Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton et Anacarde

Abidjan, le 16 février 2017

N/Réf. : 0211/DG/SJC/KP/Mo/CCA-17

NOTE D'INFORMATION
A l'attention des acteurs de la filière anacarde

Objet : Dispositions relatives aux prélèvements et cotisations professionnelles et aux prix fixés pour la campagne 2017 de commercialisation des noix de cajou.

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux conclusions de la Communication du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural relative au bilan de la campagne 2016 et aux perspectives 2017 de la commercialisation des noix de cajou approuvées par le Conseil des Ministres du 15 février 2017, les dispositions relatives aux prélèvements et cotisations professionnelles et aux prix fixés pour la campagne 2017 de commercialisation des noix de cajou sont les suivantes :


1. Les taux des prélèvements et cotisations professionnelles perçus sur la filière anacarde au titre de cette campagne sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES			
	DESIGNATION	LIBELLE DES CHEQUES	MONTANTS EN FCFA/KG DE NOIX BRUTE
1	Droit Unique de Sortie	DUS	10,00
2	Droit d'enregistrement	Direction de l'Enregistrement	15,00
3	Redevance Conseil du Coton et de l'Anacarde	Conseil du Coton et de l'Anacarde	3,00
4	Prélèvement soutien à la structuration	CCA/ Soutien structuration	30,00
5	Contribution aux budgets des organismes	CCA/Contribution budgets organismes	0,25
6	Gestion Qualité Poids	CCA/Gestion Qualité Poids	1,50
COTISATIONS PROFESSIONNELLES			
7	Prélèvement sacherie brousse	CCA/Sacherie brousse	5,33
8	Prélèvement Fonds de Soutien	CCA/Fonds de soutien	3,50
9	Entretien Pistes et Développement	CCA/ Pistes et Développement	4,00
10	Sacherie export	Sacherie export	10,00
11	Encadrement et Recherche	FIRCA	2,00

2. Les prix pour la campagne sont fixés comme suit :

- Prix plancher obligatoire au producteur : 440 FCFA/Kg pour la noix de cajou bien séchée, bien triée et ne comportant aucune matière étrangère,
- Prix plancher obligatoire magasin intérieur : 465 FCFA/Kg,
- Prix plancher obligatoire magasin portuaire : 524 FCFA/Kg.

3. La date d'ouverture officielle de la campagne 2017 est fixée au **jeudi 16 février 2017**.


Le Directeur Général

Dr Adama COULIBALY

Ampliations :

- MINADER/Cab
- MPMBPE/Cab
- MPMEF/Cab
- PCA/Conseil Coton Anacarde
- FIRCA
- DG Douanes
- Producteurs/
- Acheteurs/
- Transformateurs/GIC-CI
- Exportateurs/AEC-CI
- Prestataires Qualité Poids
- Chrono